

Avis voté en plénière du 8 avril 2014

# Pour un renouveau des politiques publiques de la culture

## Déclaration du groupe de la CFTC

La CFTC approuve des préconisations telles que garantir un développement territorial équilibré de la culture, s'engager vers une meilleure coopération des différents acteurs culturels et mettre en place des moyens d'évaluation des politiques culturelles régionales. De même, la CFTC s'inscrit dans la volonté de veiller à l'application des conventions collectives dans le domaine de la culture. Oui au développement de l'éducation à l'image même s'il faudra éclaircir ce que cela veut dire ; oui encore à la promotion des pratiques culturelles en amateurs.

La CFTC ne peut, en revanche, souscrire dans le contexte actuel, à la création d'une nouvelle taxe, même affectée, même ciblée au départ et même modeste au début : car l'histoire des taxes a ses raisons que la raison ne connaît pas.

Mais en assumant la rédaction de cet avis avec beaucoup de compétence, le rapporteur est entré dans des difficultés inextricables dont il n'est pas responsable. Implicitement ou explicitement, comment aborder à la fois des questions aussi complexes que posent l'exception culturelle, le financement des artistes et la propriété des œuvres à l'heure du numérique, enfin le statut des intermittents du spectacle ?

Face à ces questions, nous sommes presque tous d'accord sur les grands principes. Mais une fois de plus le diable se cache dans les détails. Et il se cache d'autant mieux que les vrais problèmes sont très techniques. Intoxications tellement diaboliques que les sensibilités opposées des uns ou des autres se sont souvent interverties quant aux rôles de l'État et des grandes entreprises privées dans le financement de l'exception culturelle cinématographique.

Comment faire, par exemple, quand une grande chaîne de télévision finance des films par ses recettes gagnées sur la diffusion de manifestations sportives (dont elle a acheté le monopole), et que cette même chaîne est menacée par l'arrivée de diverses concurrentes intéressées par le sport mais pas par le cinéma ? Légiférer, remettre tout à plat ? Les risques de se tromper ont des conséquences graves pour l'avenir du cinéma français qui vit d'équilibres fragiles. Et ceci n'est qu'un exemple de la complexité.

Les préconisations risquées de ce texte sont des préconisations, c'est-à-dire ici pour la CFTC des pistes intéressantes qui impliquent une application du principe de précaution, que n'exclut pas l'avis.

Bref, hormis cette taxe nouvelle, le groupe de la CFTC a voté favorablement l'avis.